



INSCRIPTION À LA DEMI-PENSION

Rentrée scolaire 2025/2026

TARIFS

La tarification, fixée par la Région Ile-de-France, prend en compte les ressources de chaque famille, et est déterminée en fonction du quotient familial.



Afin de bénéficier du tarif Equitables, **il est obligatoire de fournir une attestation justifiant votre quotient familial.** (Voir lien ci-dessous)

→ Tout dossier non conforme entrainera l'application de la tarification maximale (TRANCHE J)
Aucune rétroactivité ne sera accordée

Retrouvez toutes les informations ici :

<https://www.iledefrance.fr/equitables-beneficier-de-laide-regionale-pour-la-restauration-scolaire-au-lycee-public>

IMPORTANT !

Suite à des dysfonctionnements merci de **NE PAS utiliser la télétransmission proposée sur le site**

INSCRIPTIONS DES NOUVEAUX ELEVES

Pour s'inscrire, chaque élève ou étudiant doit IMPERATIVEMENT nous fournir les documents suivants :

1. **Un chèque de 85 €** libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Jeanne d'Albret (y inscrire au dos le nom et prénom de l'élève)
2. **Une photo d'identité** pour créer la carte de cantine (la première carte est gratuite)
3. **L'attestation justifiant votre quotient familial**

REINSCRIPTIONS (ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES EN 2024/2025)

Pour les élèves déjà inscrits à la demi-pension en 2024/2025, l'accès au restaurant scolaire sera subordonné à la possession de la carte de cantine **en bon état** (photo, nom et prénom visibles) et à **un solde créditeur** dès le jour de la rentrée 2025.

Fournir **une attestation justifiant votre quotient familial**

→ Le crédit restant sur le badge est reporté sur l'année scolaire suivante

Si l'inscription à la demi-pension n'est pas obligatoire, dès lors que les élèves ou étudiants y sont inscrits, ils s'engagent à respecter les dispositions du règlement intérieur de l'établissement relatives à ce service

LA RESERVATION DES REPAS

Tout élève désirant déjeuner doit avoir réservé son repas.

La réservation est un impératif à respecter, car c'est ce processus qui entraîne la confection et la distribution du repas. **Les réservations peuvent s'effectuer sur 2 semaines et, au plus tard, le jour J à 10h00.**

Pour cela, l'élève dispose de deux possibilités :

- **Deux bornes installées dans l'établissement**
- **Deux liens Internet**, muni de ses identifiants DP :

<https://lyc-albret-st-germain-laye.ac-versailles.fr/presentation-du-lycee-2/restauration/paiement-en-ligne/>

https://services.ard.fr/fr/espaces-clients/etablisements/st_germain_en_laye-jeanne-albret.html

L'annulation de la réservation des repas se fait dans les mêmes conditions.



Le prix du repas est déduit à la réservation, que le repas soit consommé ou non.

Le repas réservé et non pris sera débité de la carte le jour même, aucune annulation ne sera prise en compte après.

MODALITES DE PAIEMENT

Il est **impératif** que les cartes de cantine soient correctement **provisionnées** pour pouvoir réserver son repas et déjeuner.

→ *Il ne sera pas possible de faire un quelconque « crédit »*

Pour alimenter la carte, outre les moyens traditionnels de paiement (CB, chèques, espèces), il est recommandé d'utiliser le paiement en ligne :

https://services.ard.fr/fr/espaces-clients/etablisements/st_germain_en_laye-jeanne-albret.html

2 Bornes sont mises à disposition dans l'établissement :

- *Borne intendance-Bât.7* : dépôt de chèque, paiement en CB, déclaration oubli de carte, réservation des repas
- *Borne bâtiment 4* : paiement en CB, déclaration oubli de carte, réservation des repas

INFORMATIONS IMPORTANTES

Pour le paiement en ligne, la réservation des repas et l'oubli de carte, **les identifiants de connexion DP :**

- **seront distribués** courant septembre aux **nouveaux élèves**
- **restent inchangés** pour les élèves **déjà scolarisés l'an passé**

En cas de perte de ces codes, il convient de s'adresser à l'intendance par mail : caroline.abos@ac-versailles.fr

La carte initiale de demi-pension est donnée aux élèves, et est valable pendant toutes leurs années de scolarisation dans l'établissement.

REMARQUE : En cas de perte, de vol, ou de détérioration, une nouvelle carte devra être achetée au coût d'achat de 7.00 €.